



Les échos de Marcel-Callo

Bulletin de liaison avec parents et jeunes du Lycée

Le 19 juillet 2012

Éditorial

C'est déjà l'été ou presque si l'on en juge par les conditions estivales annoncées pour ... les deux jours à venir ! C'est aussi la saison des examens, période propice à la distribution des lauriers (ceux donnés aux lauréats) ; et en ceci cette période, tant attendue par tous, enfants et parents, est un cap important dans la vie des jeunes puisqu'elle marque l'aboutissement de leur travail.

Eh bien, même si ce début juillet n'a pas été éclairé par le soleil, notre moral à nous, à Marcel-Callo, a été de plus en plus ensoleillé au fur et à mesure de l'arrivée des résultats aux examens. La satisfaction relative aux exceptionnels taux de réussite des jeunes aux diplômes nous a réjouis autant qu'eux ; et nous les félicitons très sincèrement.

Les labellisations obtenues à nouveau cette année ainsi que l'ancrage de nos partenariats avec des entreprises industrielles petites, moyennes et grandes voire très grandes, au travers des nombreuses conventions Ecole -Entreprise établies cette année nous amènent aussi à partager avec elles un sentiment de fierté du travail abouti.

Ainsi, cette année se termine avec le sentiment du devoir accompli et celui d'une belle réussite de tous les acteurs de l'établissement :

⇒ sur le plan des diplômes : avec un taux de réussite tous examens confondus de 96,5%, complété par des résultats exceptionnels obtenus par plusieurs jeunes dans les concours : Concours général des métiers, Olympiades des Métiers, concours des Meilleurs apprentis. Une très grande satisfaction donc pour vous comme pour nous ... Et un mot mérité : Bravo !

⇒ sur le plan des labellisations : avec les reconductions des labels «Lycée des Métiers de l'Industrie, de l'Automobile et de l'Aéronautique» (Rectorat) et « Qualycée » (Conseil Régional); ces reconductions, obtenue chacune suite à un audit, sont la reconnaissance des efforts faits par tous pour que notre Lycée soit toujours et encore plus crédible auprès de tous nos partenaires, professionnels et institutionnels.

⇒ sur le plan des conventions École-Entreprises : signatures de conventions de partenariat actif avec les entreprises (citées par ordre alphabétique) AéroliA Saint-Nazaire, Airbus Montoir-Gron, ERDF Ouest, Chatal Herbignac-Redon, Agences de l'Emploi des pays de Redon, Ploërmel et Saint-Nazaire (Adecco, Manpower, Randstad, Synergie, Temporis), SPIE Ouest, Yves-Rocher, ainsi qu'avec une branche professionnelle, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Comme vous le percevez, notre Lycée se positionne toujours dans une dynamique de progrès et de projets, de veille et de développement des alliances dans le but prioritaire de favoriser la formation des élèves et étudiants, de l'améliorer encore, de faciliter plus tard leur insertion professionnelle, bref de permettre la réussite du jeune tout au long de sa formation et bien au-delà.

Dans l'attente de vous accueillir en septembre prochain pour une (nouvelle) année à Marcel-Callo, je vous assure de notre engagement à vous accompagner scolairement et humainement pendant cette année complémentaire et je vous exprime toute ma confiance.

Excellentes vacances !

Le directeur, Vincent Maisonneuve

Mot de Jo GUILLOUCHE,
Directeur d'études du LP

Madame, Monsieur,
et cher élève de la FCIL MCPM 2012-2013,
le mois de juillet a cette particularité, pour tous les élèves et étudiants, et pour les enseignants aussi d'ailleurs, d'être une période de pause entre une année scolaire finie et une autre à vivre et à construire, une période transition aussi entre un « auparavant » marqué par un cercle relationnel établi depuis quelques temps et un « après » autre et nouveau au sein d'un groupe à découvrir.

Ce nouveau groupe-référent que sera pour vous la promotion 2012-2013 de la Formation Préparateurs Moteurs, plus que de le découvrir, même s'il faut évidemment en passer par là, j'attends de vous que vous y arriviez dans l'esprit et la volonté de le créer, de l'inventer même, si on peut dire ainsi, en tous cas de le construire pour durer bien au-delà des quelques semaines pendant lesquelles vous serez ensemble à Marcel-Callo; et tout ceci est à faire en peu de temps puisque la formation est courte. C'est l'un des messages forts que je retiens des témoignages des anciens de la Formation.

Je compte sur chacun d'entre vous pour avoir conscience de cette nécessité de raisonner, de réfléchir et d'agir en « collectif ». Et je vous fais confiance pour savoir transformer votre groupe en ce qu'on appelle une "promo" dans les « grandes écoles ».

Après vous avoir félicités pour votre admission, j'ai aujourd'hui plaisir à vous souhaiter la bienvenue dans cette Formation, et, en attendant de vous retrouver, je vous exprime toute ma confiance pour réussir ensemble cette prochaine année scolaire.

À vous revoir le 6 septembre prochain.

Cordialement.

Jo GUILLOUCHE

Contenu de ce dossier de rentrée

Les Échos de Marcel-Callo à conserver et à rapporter avec vous le jour de la rentrée

Cette brochure comprend toutes les informations de rentrée et pour l'année : c'est votre livret d'accueil en FCIL Prépa-Moteurs; et c'est pourquoi je vous demande de le rapporter à la rentrée.

Documents à retourner au Lycée

Le feuillet d'adhésion (ou non) à l'association APEL
Une copie du relevé de notes du diplôme obtenu en Juin
Une copie d'attestation de la journée défense et citoyenneté
La fiche d'adhésion à la mutuelle St-Christophe (et le chèque) ou une attestation d'assurance en provenance de votre assureur.

Jean-Marie de la Mennais

Né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo, Jean-Marie sort d'une lignée de négociants et d'armateurs. Et il grandit pendant une époque fort mouvementée.

Tout jeune, il affronte les dangers de la Terreur alors que son oncle et son père mènent un jeu délicat et périlleux aux postes de responsabilité de la cité. Il apporte son aide aux prêtres réfractaires, et c'est ainsi que débute son apostolat. Très vite, il s'oriente vers le sacerdoce, et s'y prépare sous la direction d'un ecclésiastique ami de sa famille.

Il est ordonné prêtre en 1804. Et de 1804 à 1812, il est à la fois vicaire à Saint-Malo, prédicateur dans la région, et professeur au séminaire qu'il avait contribué à relever après la Révolution. Soucieux de la situation religieuse de la France après la Révolution, il travaille en collaboration avec son frère Félicité à des ouvrages de réflexion et de combat au service de l'Église.

En 1814, il devient secrétaire de l'évêque de Saint-Brieuc. Et à la mort de ceui-ci, il devient vicaire général du diocèse, et assume la charge du diocèse de 1815 à 1819.

C'est pendant cette période qu'il fonde deux congrégations qui ont pour mission d'assurer l'instruction des enfants du peuple. C'est d'abord l'Institut des Filles de la Providence de Saint-Brieuc.

Puis en collaboration avec le curé d'Auray, l'Abbé Gabriel Deshayes, il fonde la nouvelle congrégation de Frères le 6 Juin 1819. En Septembre 1820, 42 Frères et novices des deux fondateurs se réunissent à Auray pour la retraite. Ils reçoivent un nom: «**Frères de l'Instruction Chrétienne**», une devise: «Dieu Seul», et une Règle provisoire.

Après une période de responsabilités nationales, puis de détérioration de ses relations avec son frère Félicité dont les idées sont condamnées par le pape, il s'établit vers 1830 à Ploërmel, et s'occupe du rayonnement de son Institut, tant en France qu'en outre-mer. Ce sera pour lui l'occasion de batailles et de soucis épuisants et permanents. L'évolution des lois scolaires entre 1820 et 1830, les lenteurs des communications avec les territoires d'OutreMer y seront déjà pour une part.

A la mort de son fondateur, l'Institut des Frères de Ploërmel, à lui seul, compte 950 Frères, 350 écoles, 50 000 élèves. A la même date, 150 de ses religieux sont dispersés à la Gadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, à la Guyane, à St-Pierre et Miquelon, à Tahiti. Ils instruisent outre-mer 6000 enfants et catéchisent 40000 adultes. Ils ont les audaces de leur fondateur, admettent les enfants d'esclaves avec les autres écoliers, incorporent en toute égalité les gens de couleur à l'Institut en 1843 ! Aussi, à Fort-de-France, en 1848, les esclaves portent un Frère en triomphe le jour de leur libération !

Usé par les travaux, les épreuves, la maladie, conséquence de ses voyages, J-Marie de la Mennais meurt le 26 décembre 1860.



Jean-Marie de La Mennais
et l'enseignement technique

Pendant 40 ans, le fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel a tout mis en œuvre pour sauvegarder l'existence et les droits de l'École chrétienne, et pour développer un modèle d'enseignement qui favorisât la nécessaire instruction générale et technique de tous:

«De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui sont indispensables pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à la culture du sol» écrivait-il en 1833.

Cette intuition du départ se maintient aujourd'hui. Elle connaît le même type de difficultés. Elle est servie par un même courage et une même volonté de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée Marcel Callo pour la génération actuelle.

Marcel Callo

Né le 6 décembre 1921 à Rennes, Marcel est le cadet d'une famille ouvrière de neuf enfants. Ses parents sont originaires du Morbihan.

A 13 ans, en 1934, il s'inscrit comme apprenti typographe à Rennes pour gagner son pain et aider sa famille. Il sera ensuite ouvrier typographe jusqu'à 1943. Il est d'abord séduit par le scoutisme, puis rentre et s'investit dans la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne).

La JOC s'emploie à faire découvrir aux jeunes travailleurs leur dignité d'hommes et de chrétiens. Un programme qui passionne d'emblée Marcel et où ses convictions humaines et religieuses vont s'épanouir. La solidarité réfléchie, organisée, vécue dans le mouvement, stimule son ouverture et son engagement auprès de ses compagnons de travail et d'équipe. Il devient plus tard président de sa section.

8 Mars 1943: sa soeur Madeleine est tuée au cours du bombardement de Rennes. Et le jour des obsèques de sa soeur, Marcel reçoit l'ordre de partir au Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Il se décide: "Si je pars en Allemagne, c'est pour aider les autres à tenir". Après cinq jours de voyage en train, il arrive à Thuringe le 24 Mars 1943. Marcel connaît l'exil, le dur travail dans une usine d'armement, l'éloignement et le cafard.

Mais sa soif d'être militant, le lance dans l'animation et le pousse à rencontrer les autres jeunes chrétiens: cercles d'étude, rencontres de formation, propositions de messes, sensibilisation de carême... Malgré le climat de menaces, il se dépense, sûr que "le Christ fera le reste".

Le 19 avril 1944, il est emprisonné à Gotha pour avoir fait de l'Action Catholique. Jugé en septembre, il est condamné dans les termes suivants:

"Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du Travail Obligatoire en Allemagne, s'est rendu nuisible au régime nazi et au salut du peuple allemand".

Et suite à la condamnation qui le frappe, il est transféré au camp de Flossenbürg, puis, le 23 octobre 1944, à celui de Mauthausen.

Sur la vie dans ces camps de la mort, Marcel écrit: *"Comme c'est inhumain Il n'y a pas sur terre de bête aussi maltraitée que nous !"*

Il y meurt d'épuisement, le 19 mars 1945, donnant jusqu'au bout l'exemple des plus héroïques vertus chrétiennes.

Mais son témoignage de vie a marqué les esprits de ses compagnons de camp, qui ont engagé rapidement après la fin de la guerre toutes les démarches pour que soit reconnue par l'Église la valeur exemplaire de la vie de Marcel.

Ces longues démarches finissent par aboutir: en Octobre 1987, Marcel est reconnu Bienheureux par l'Église qui le béatifie en tant que martyr de la Foi.



Marcel Callo
et son nom pour notre Lycée

C'est en 1968 que notre établissement a pris le nom de "Marcel-Callo". Ce choix avait plusieurs raisons: sa famille était originaire du Pays de Redon, et Marcel avait fait un choix similaire à celui des élèves qui viennent dans notre lycée: le choix d'une formation technique.

Il avait aussi manifesté beaucoup de perfection personnelle et professionnelle dans son travail de salarié. Et surtout, même s'il n'a pas été le seul à agir avec vaillance, courage et foi pendant la période des camps de concentration nazis, Marcel Callo a été considéré par ses collègues d'infortune comme un exemple de comportement humain et chrétien.

Notre mission est d'emmener les élèves vers ce modèle de comportement, et nous avons la même volonté que Marcel de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée.

Chapitre 1 INFORMATIONS DE RENTRÉE

11. La rentrée de Septembre 2012

☒ La finalisation de votre inscription :

Après avoir validé votre admission en Formation Préparateurs Moteurs (fiche de réservation que vous nous avez renvoyée accompagnée d'un chèque de caution de 150 €), et après lecture de ce dossier contenant toutes les informations indispensables, nous vous remercions de **nous retourner tous les documents demandés (sur papier-couleur) et précisés en bas de page 1 dès que possible, et avant le 20 Août prochain** pour finaliser votre inscription.

☒ La préparation de votre rentrée :

Il y aura quelques possibilités de logement en internat au Lycée pour ceux qui le souhaiteraient; si tel était votre souhait prioritaire, merci de me contacter par courriel d'ici le 15 août. Je vous apporterai une réponse à la réouverture des services administratifs du Lycée le mercredi 22 Août 2012.

En tous cas, pour tous, vous devrez vous préoccuper de votre logement avant la rentrée. En sachant que le Lycée Marcel Callo dispose d'un fichier de « chambres à louer » chez des particuliers de Redon ou des environs, et qu'il vous sera possible de venir consulter ce classeur à l'accueil de l'établissement à partir de la réouverture. À savoir aussi qu'il y a généralement des possibilités de logement au Foyer des Jeunes Travailleurs dit MAPAR de Redon (<http://www.mapar.fr/>).

De plus, pour faciliter d'éventuels co-voitages ou co-locations, vous trouvez **page 12 la liste des élèves de la classe telle qu'elle est constituée au 20 juillet**. Vous disposez ainsi des renseignements élémentaires vous permettant de prendre contact avec vos futurs collègues.

☒ La rentrée de la classe de Formation Complémentaire Mécanique de Compétition Préparation Moteurs :

À la différence du calendrier de l'Éducation Nationale valable pour les autres élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo,

la rentrée de votre classe
de Préparateurs Moteurs aura lieu
le jeudi 6 Septembre 2012 à 8 h 05.

Cette rentrée débutera à 8 h 05 avec l'accueil par les responsables du Lycée, le professeur principal, Monsieur Divet, et les autres professeurs disponibles. Ensuite, les cours débiteront pour une année que nous souhaitons bonne et bénéfique pour chacun d'entre vous.

Quant au déroulement global de votre année de formation, il est présenté dans son ensemble sous la forme d'un calendrier de formation et d'un « contenu de formation » dans les pages suivantes de ce dossier. Ainsi vous pouvez déjà vous mettre en recherche d'entreprises d'accueil pour vos stages.

12. Manuels scolaires

Aucune démarche ni achat n'est à faire par les familles. Les manuels scolaires nécessaires à la formation seront achetés par le Lycée et distribués aux élèves en début d'année.

Chèques-livres du Conseil Régional de Bretagne

Le dispositif appliqué par notre Région concerne tous les élèves des lycées. Les FCIL Post-Bac en sont bénéficiaires puisque vous aurez officiellement le statut de lycéens.

Les chèques-livres (60 € par élève) serviront à régler la facture des livres et seront utilisés à cet effet: en conséquence, les chèques-livres nécessaires au paiement des manuels achetés ne seront pas distribués aux familles; les 60 € de chèques-livres seront portés sur la facture de novembre en déduction du montant du coût total (env. 90€) des manuels.

13. Fournitures et matériels

→ Fournitures scolaires : si besoin, les professeurs préciseront à leurs élèves leurs besoins spécifiques à la rentrée.

→ Outillage d'atelier : Les familles n'ont pas à s'en inquiéter avant la rentrée. Le cas échéant, la liste du matériel nécessaire sera fournie aux élèves pendant la première semaine, et ceux-ci pourront ensuite acheter cet outillage au Lycée. Il est possible que la « bipolarité mécanique productique - mécanique automobile » vous amène à devoir acheter quelques outillages correspondant au domaine qui n'était pas le vôtre jusqu'à présent.

→ Tenue de travail en atelier :

La tenue de travail (blouse) pour toutes les activités 'Moteurs' et Usinage est uniformisée => elle est donc **obligatoirement fournie par le Lycée**.

Mais pour les modules de fabrication-soudure, vous devrez disposer d'une combinaison coton. Celles que vous utilisez habituellement conviendront parfaitement: il n'y a donc pas lieu de vouloir arriver avec une combinaison neuve.

→ L'ordinateur: un outil informatique nécessaire à la formation

Tant par choix "politique" que par nécessité technologique et professionnelle, la direction et l'équipe enseignante ont décidé de souhaiter que chaque élève dispose d'un ordinateur portable. Mais le Lycée Marcel-Callo n'en mettra pas à disposition des élèves contrairement à ce qui avait été envisagé. En revanche, pour celui qui n'aurait pas d'ordinateurs portable, le Lycée dispose de nombreux ordinateurs fixes.

→ Autres : le port de chaussures de sécurité est obligatoire en travaux pratiques d'atelier. Comme pour l'outillage, elles pourront être fournies aux demandeurs par le Lycée. De plus, chaque élève doit prévoir de disposer de cadenas de sécurité.

14. Les examens et le SERVICE NATIONAL

La loi oblige les jeunes à participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (ancienne appellation) ou Journée Défense et Citoyenneté (nouvelle appellation). Et cette participation est certifiée par une attestation de participation dont la présentation est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours.

En application de cette loi, pour la délivrance du certificat de formation et du « diplôme Marcel Callo » de Préparateur Moteurs, vous devrez nous avoir fourni la photocopie certifiée conforme de ce document du Service National. Cette disposition ne supportant aucune dérogation.

Si ce n'est déjà fait, merci de joindre une photocopie à l'ensemble des documents que vous devez nous retourner.

BULLETINS SCOLAIRES

L'administration du Lycée Marcel Callo

ne garde aucun double des bulletins scolaires.

Conservez-les donc précieusement !

Vous en aurez peut-être besoin !



15. Bourses nationales et aides à la scolarité

Contact au Lycée : **Catherine Penhaleux**

☒ Nouveaux élèves

Pour ceux qui étaient élèves en secondaire (donc pas en BTS), si en 2011-2012 vous bénéficiiez de bourses nationales, il vous revient de demander à votre précédent établissement de procéder à un transfert de votre dossier vers le Lycée Marcel Callo pour 2012-2013.

☒ Élèves déjà scolarisés à Marcel Callo en 2011-2012

Certaines familles ont reçu, début juillet, un dossier de bourses à compléter; elles sont priées de l'adresser au Lycée dès que possible.

☒ Aides pour les enfants d'intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) développe des services destinés à améliorer la vie quotidienne des intérimaires, notamment une aide financière pour la scolarité de leurs enfants. Une aide peut être accordée pour chaque enfant, suivant le niveau de scolarisation, dès l'entrée en 6ème. L'accès étant soumis à certaines conditions, informez-vous au numéro vert : 08 00 28 08 28.

☒ Autres aides

Certaines caisses de retraite complémentaire et certains comités d'entreprise attribuent des aides aux élèves et étudiants. Renseignez-vous près de ces organismes.

Chapitre 2 VIE SCOLAIRE À MARCEL CALLO

21- Vos responsables au Lycée

- **Vincent Maisonneuve**, Directeur du Lycée;
- **Jo Guillouche**, Directeur-adjoint et directeur d'études;
- **Olivier Cléro**, Conseiller Principal d'Éducation
- **Guy Divet**, professeur responsable de la section.

22. Règlement de vie des élèves et étudiants

Comme toute société ou collectivité organisée, le Lycée Marcel Callo dispose évidemment d'un « règlement » que les étudiants et élèves doivent connaître et accepter.

Le règlement général de vie des élèves et étudiants au Lycée Marcel Callo a été soumis au Conseil d'établissement pour mise à jour et réécriture en 2004-2005. Les propositions du Conseil d'établissement ont été confiées au Conseil de Direction qui les a validées et formalisées dans le document « Règlement général de la vie et des activités des élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo ».

Chaque année, le Conseil de Direction procède à l'actualisation des articles et à leur validation pour l'année suivante. Ainsi en a-t-il été du règlement 2012-2013 qui vous est communiqué en chapitre 4 de ce dossier de rentrée. Chaque famille (parents et élève ou étudiant) doit en prendre connaissance et l'accepte par principe en signat l'inscription.

En ce qui vous concerne, **dans ce règlement, vous relevez de l'appellation « étudiant »** à chaque fois qu'on y trouve une distinction explicite entre les droits et devoirs des étudiants et ceux des élèves ou lycéens.

Ceci précisé parce que vous remarquerez que vous qui n'y

êtes pas nommément désignés, du fait de votre positionnement intermédiaire entre élèves et étudiants [au sens officiel, administratif et social, vous aurez le statut d'élèves ou de lycéens, et non pas d'étudiants; au sens du règlement de la vie dans l'établissement, du fait de votre âge et du niveau post-bac de votre formation, vous aurez tout des étudiants sauf le statut économique].

23. A qui s'adresser au Lycée Marcel Callo ?

Lorsque vous, parents ou élèves, téléphonez ou venez au Lycée, voici les personnes et services auxquels vous adresser :

- À l'accueil-standard pour tous renseignements administratifs : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 45.
- Au Directeur de l'établissement, M. Maisonneuve, pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre. Il peut vous recevoir : prendre rendez-vous près de Madame Billon.
- Au Directeur d'études du Lycée Professionnel, M. Guillouche, pour toutes vos questions et besoins d'informations d'ordre scolaire ou d'orientation, ...
- Par ailleurs, il est possible de rencontrer le professeur principal, à savoir M. Divet. Il vous revient de prendre directement rendez-vous avec lui, par l'intermédiaire de votre jeune, ou si nécessaire par l'intermédiaire du standard-accueil.
- Au Conseiller Principal d'Éducation, M. Olivier Cléro, pour toutes questions relatives à la vie au Lycée.
- Au Surveillant, M. Pascal Lecadre, pour le suivi des présences, ainsi que le contrôle des absences des lycéens et des étudiants.
- au Service Comptable, Mme Catherine Penhaleux, présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 17 h 00, pour les bourses nationales et aides financières diverses, les problèmes financiers, le règlement des factures, les prélèvements, les aides aux logements, ...

24. Les horaires des cours

A Marcel Callo, de façon habituelle et régulière pour l'ensemble des élèves, les cours ont lieu *de 8 h 05 à 16 h 30 ou 17 h 30* en semaine continue du *lundi au vendredi*.

- Voici l'emploi du temps hebdomadaire scolaire de la classe de Formation Préparateurs Moteurs pour 2012-2013. Voici donc en fait votre emploi du temps de l'an prochain.

	8 h 05	12 h 05	13 h 25	17 h 25
Lundi	Fabrication M. Meignen			Fabrication M. Pinier
Mardi	Anglais Mme Guellec	Insertion M. Guillouche		Fabrication M. Carrette
Mercr	Moteur M. Divet			Moteur M. Divet
Jeudi	Moteur M. Divet			Moteur M. Divet
Vendr		Moteur M. Divet		

Remarques: cet emploi du temps utilise des appellations disciplinaires simplifiées pour les 2 grands domaines d'apprentissage: le moteur et la fabrication. S'y inséreront les autres domaines figurant dans le contenu détaillé de la formation (pages suivantes), et pourront s'y ajouter des temps de devoirs surveillés et d'exams.

A noter que cet emploi du temps hebdomadaire est provisoire et valable jusqu'au 23 septembre. Et que l'emploi du temps deviendra définitif à compter du 26 septembre, avec possiblement des variantes par rapport à celui des 2 premières semaines présenté ci-dessus.

25. Le déroulement de la scolarité en FCIL

⊗ Le calendrier de la formation :

Le calendrier de la formation présenté ci-dessous vous indique les diverses périodes de l'année, périodes que voici :

- rentrée le **jeudi 6 septembre 2012** ;
- Du 6 septembre au 23 novembre, période de 9 semaines de formation scolaire;
- *Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 1 en décembre;*
- Du 26 novembre au 21 décembre, période de 4 semaines de formation dans une entreprise, de spécialité usinage-rectification de préférence;
- Du 7 janvier au 15 février, période de 6 semaines de formation scolaire au Lycée;
- *Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 2 en février;*
- Entre le 18 février et le 30 avril, deuxième période de stage d'une durée minimale de 8 semaines (durée extensible à 10 semaines); cette formation se fera dans une entreprise de spécialité préparation moteurs;
- Entre le 6 et le 17 mai, il y aura un regroupement de la promotion au Lycée sur 2 jours pour le bilan et les formalités "techniques" et administratives de fin de formation et pour les soutenances orales des rapports de stage.
- *Bilan des résultats: réunion du jury de délivrance du diplôme Marcel-Callo vers la mi-mai; attestation de formation et bulletin annuel final début juin.*

⊗ La visite du salon spécialisé de Birmingham :

Comme les précédentes, votre promotion de Formation Préparateurs Moteurs bénéficiera d'une « excursion » très professionnelle en Angleterre, à Birmingham, pour la visite d'un salon spécialisé dans la mécanique de compétition et la préparation des moteurs **les 11, 12 et 13 janvier 2012**. (voir in-



fos précises sur <http://www.autosportinternational.com>).

Mais le coût de ce déplacement peut s'avérer important si toutes les démarches ne sont pas suffisamment anticipées, ce qui a amené l'équipe enseignante réunie en mai 2011 à confirmer les deux décisions « économiques » suivantes :

- D'une part, vous, les élèves de la FCIL, ne participerez au salon « parisien » de l'année que vont visiter les autres élèves du secteur automobile que si vous le souhaitez;
- D'autre part, il vous sera demandé très tôt (en septembre) de vous engager pour le salon de Birmingham. Le but de cette démarche précoce est de connaître très tôt le nombre de participants pour pouvoir rechercher le meilleur prix pour le transport par avion. Et de récupérer les documents d'identité pour pouvoir faire toutes les démarches dans les délais.

Votre engagement se fera sur un prévisionnel maximum de 350 € : si ce n'est pas possible de se rendre au salon à ce tarif -là (voyage avion + hôtel), le déplacement n'aura pas lieu.

26. Réglementation sur le tabac

La loi précise l'interdiction de fumer et le règlement général précise les contours de son application au Lycée.

Nous prenons en considération le fait que quelques jeunes peuvent déjà avoir pris cette habitude et qu'il leur est difficile d'arrêter totalement. En conséquence, il sera toléré que ces jeunes puissent fumer le midi hors de l'établissement.

Le règlement interdit de fumer pendant les pauses de la matinée et de l'après-midi.

27. Le mode d'évaluation des acquis en FCIL

⊗ Les bulletins de bilans de la formation :

Vous avez l'habitude de recevoir des bulletins scolaires successifs qui doivent être additionnés pour établir le bilan annuel des résultats. Mais dans cette Formation PRÉPARATION MOTEURS, en particulier parce que les périodes de formation sont vraiment déséquilibrées, la présentation des résultats est fondée sur le principe d'un bilan qui se construit au fur et à mesure de l'année.

Le **1^o bulletin** que vous recevrez présentera votre **bilan** pour la période **Septembre-Novembre**: ce sera donc un bulletin intermédiaire n°1. Le **2^o bulletin** reprendra toutes les données du premier auxquelles seront rajoutées celles des semaines de Janvier-Février (notes et présences), et intégrera la note de la 1^o période en entreprise. Ce bulletin intermédiaire n°2 fera donc le **bilan** de votre formation pour la période de **Septembre à Février**.

Et **troisième étape**: à ce bilan global de Février viendront s'ajouter à nouveau les évaluations de la période de Février à Mai [la note du maître de stage pour les 8 (ou plus) semaines en entreprise, les notes du rapport de stage et de sa soutenance orale attribuées par la commission d'examen, la durée du stage]. Cet ensemble constituera alors votre **bilan complet de formation Préparateur Moteurs** pour la période **Septembre-Mai**.

⊗ Le "diplôme Marcel-Callo" de « Préparateur Moteurs » :

Je vous rappelle d'abord qu'une formation complémentaire ne donne jamais lieu à délivrance d'un diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale.

En conséquence, au Lycée Marcel Callo, nous avons décidé de délivrer un diplôme d'établissement, qui sera attribué par un jury au vu du bilan annuel de formation expliqué dans le paragraphe précédent.

[jury = commission d'examen + directeur d'études]

À ce propos, voici pour précision les modes de validation de cette formation complémentaire:

- d'une part, chacun se verra bien sûr remettre une attestation de formation, preuve de suivi de la formation;
- d'autre part, chacun recevra sous forme de bulletin son bilan annuel de formation (relevé annuel de ses notes);
- et enfin, ceux dont les résultats auront démontré une qualité particulière (tous, je l'espère) se verront attribuer par le jury le diplôme Marcel-Callo de « Préparateur Moteurs ».

28. Éducation humaine et chrétienne

Contact au Lycée Marcel Callo : **Jean-Michel Baron**

“Dans ces écoles, on forme l'homme tout entier, son cœur aussi bien que son esprit.” “Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ.” Ces deux citations de Jean-Marie de Lamennais, fondateur des Frères de Ploërmel, inspirent l'action éducative au sein du Lycée. Pour y répondre, l'équipe d'animation pastorale organise 2 types d'activités :

⊗ Des animations pour tous, par niveau : des domaines de la culture et de la réflexion, elles veulent aider le jeune à se former en tant que personne humaine et citoyen d'un monde dans lequel coexistent cultures et religions diverses.

⊗ Des propositions pour les volontaires : leur objectif est de mieux connaître la personne du Christ et son message. Elles permettent également de vivre des temps de vie spirituelle et de fraternité. Ainsi un «pélé-service» à Lourdes, 24 h d'expérience spirituelle en abbaye, une célébration de Noël, une marche de nuit au Mont Saint-Michel pour l'Ascension, ...

29. Prévention des vols

Le Lycée n'est pas responsable en cas de vol. Il revient donc à chacun de surveiller ses affaires et de conserver les références des outils comme calculatrice, ordinateur (en relever les numéros de type, série...). Nous conseillons aux élèves de demander à disposer de casiers pour ranger leurs affaires : le Lycée en met à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Ce rappel à la nécessité d'un comportement précautionneux vaut tout particulièrement pour vous qui disposerez d'un ordinateur portable dont vous serez responsables personnellement.

→ Caméras : un système de vidéosurveillance existe. Mais ceci ne dispense jamais de la nécessité pour chacun de respecter les précautions élémentaires susdites.

210. Sécurité sociale, Accident du travail, Responsabilité Civile, Accident "extra-scolaire"

Contact au Lycée Marcel Callo : **Laurence BOUTHEMY**

☒ **Le régime accident du travail de la Sécurité Sociale**: tous les élèves sont inscrits à la *Sécurité Sociale* pour le régime accidents du travail exclusivement. Tout accident survenant dans l'établissement pendant les heures de cours (y compris sport, récréation, atelier...) est considéré comme accident du travail. Dans ce cas, la Sécurité Sociale se charge des frais. Et les démarches administratives sont faites par le Lycée.

En cas d'accident durant les heures de cours, le jeune doit se présenter à l'accueil où lui sont remis les imprimés de la Sécurité Sociale (qu'il devra garder jusqu'à sa guérison). Puis il est, en principe, conduit à l'hôpital de Redon selon l'autorisation d'hospitalisation que vous avez signée.

Si, à la suite d'un accident au Lycée, les parents font intervenir le médecin de famille, ils doivent se munir des imprimés de la Sécurité Sociale que leur aura fournis le secrétariat du Lycée.

☒ **Le régime Assurance Maladie de la Sécurité Sociale** : pendant cette année de formation Préparateurs Moteurs, votre situation au regard de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale est différente selon votre origine scolaire :

→ Pour ceux d'entre vous qui viennent d'une classe de baccalauréat, vous êtes toujours sous la couverture maladie de vos parents; vous devez envoyer un certificat de scolarité à votre caisse primaire d'assurance maladie ;

→ Pour ceux d'entre vous qui sont originaires de l'enseignement supérieur, vous êtes considérés comme des ex-assurés par le biais des mutuelles étudiantes, et vous devez faire une démarche auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie.

☒ **L'assurance Responsabilité Civile** : nous vous conseillons vivement de vérifier qu'elle est bien incluse dans votre contrat logement. C'est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants.

☒ **L'assurance individuelle accident scolaire** : cette assurance est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants, comme l'assurance « responsabilité civile ». Or, lors de son conseil d'administration le 11 janvier 2012, l'OGEC du Lycée Marcel Callo a décidé de ne plus souscrire l'assurance individuelle accident de façon globale pour tous les élèves et étudiants du Lycée. C'est donc aux familles de souscrire elles-mêmes cette assurance. En conséquence,

→ Si vous êtes déjà assurés par l'un de vos contrats, veuillez nous fournir une attestation de votre assureur avant le 15 septembre.

→ Sinon, nous vous proposons une couverture par la Mutuelle Saint-Christophe. Pour cela, il faudra remplir le coupon-réponse inclus dans le feuillet (« assurances scolaires » joint)

de présentation de la Mutuelle Saint-Christophe et nous le retourner avec le chèque correspondant pour la rentrée.

Accident extérieur au Lycée : pour tout accident se produisant à l'extérieur du Lycée, vous devez nous contacter rapidement pour savoir si la Mutuelle Saint Christophe prend en charge les divers dommages et pour effectuer la déclaration.

211. **L'association des parents d'élèves**

Les membres de l'association représentent tous les parents au sein de différentes instances : le Conseil d'établissement, les commissions Santé et Restauration du Lycée, l'Accueil aux Portes Ouvertes du Lycée, etc ...

Toutes les familles peuvent soutenir l'association par l'adhésion à l'APEL (nationale) ou par le versement d'une cotisation de soutien à l'APEL du Lycée ; cette dernière est utilisée pour le soutien aux projets des lycéens et étudiants. Le bureau vous invite à réserver par avance **la soirée du vendredi 21 septembre 2012 pour l'Assemblée Générale précédée d'une conférence** comme indiqué dans les pages suivantes.

212. Informations complémentaires diverses

☒ **Adresse, téléphone et adresse électronique**

Nous vous demandons de penser à nous signaler immédiatement par courrier tout changement qui interviendrait au cours de la scolarité à Marcel Callo. Cette information peut être essentielle pour les responsables du Lycée s'ils avaient besoin de vous contacter rapidement.

☒ **Envoi de toutes les informations en double destinataire**

Conformément au B.O. n°38 du 28/10/1999, nous faisons « *parvenir systématiquement aux 2 parents les résultats scolaires de leurs enfants, sans exiger une demande préalable du parent chez lequel l'enfant ne réside pas* ». Nous transmettons l'ensemble des documents relatifs à la scolarité d'un élève (circulaires, copies des bulletins) à ses 2 parents, s'ils sont séparés, et si nous disposons des 2 adresses dans le dossier.

☒ **Certificats de scolarité**

Des organismes vous demanderont des certificats de scolarité, en particulier les Caisses d'Allocations Familiales. C'est pour cela que, dès la semaine de la rentrée, chaque élève et étudiant recevra 2 certificats de scolarité. Merci de **prévoir d'en faire des photocopies**, et de comprendre qu'il n'est pas nécessaire de venir en demander auparavant à l'accueil du Lycée.

☒ **Photos d'identité**

Un photographe prendra un cliché de chaque élève et la classe le **jeudi 6 septembre 2012**. Les familles seront ensuite libres d'acheter ou non les photos proposées.

Fermeture de l'administration du Lycée du 19 juillet au soir au 22 août au matin

Pendant cette période, si besoin, vous pouvez contacter une personne du Lycée que vous connaissez ou laisser un message :

* sur le fax du Lycée au 02 99 72 33 78

* ou par courriel (e-mail) à jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org

Retour des documents joints

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner tous les documents joints pour le **lundi 20 Août 2012** ! Merci.

Chapitre 3 LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Ceci est un rappel: vous avez déjà reçu ces infos avec les documents comptables que vous nous avez retournés

31. les tarifs

- Caution 150 €uros: payée à l'inscription, elle sera remboursée sur la facture du 1^{er} trimestre.
 - Contribution des familles : 230 €uros x 3 trimestres.
 - Demi-pension : 5,20 €uros / repas.
 - Autres frais facturés : livres et fournitures achetés au lycée, transports pour les voyages et les visites, etc...
 - Le prix de la contribution des familles intègre le coût des photocopies distribuées en classe. Les étudiants peuvent réaliser des photocopies au CDI (0,17 € la photocopie).
- Lors de l'inscription, merci de bien préciser le nom et l'adresse du « payeur », c'est-à-dire de la personne à laquelle nous enverrons les factures: vos parents, vous-mêmes, ou autres.

32. la facturation

Calendrier : Afin de prévoir les échéances financières, nous avons établi un calendrier prévisionnel des facturations au cours de l'année et des frais qui y seront portés.

1ère Facture : Début Novembre

- Contribution des familles du 1er Trimestre
- Livres et fournitures achetés au Lycée
- Repas pris en septembre et octobre
- Remboursement de la caution

2de Facture : Début Janvier

- Contribution des familles du 2^{ème} Trimestre
- Repas pris en novembre et décembre
- Déduction des bourses nationales du 2d degré du 1er trim.

3ème Facture : Début Avril

- Contribution des familles du 3^{ème} Trimestre
- Repas pris de janvier à mars
- Déduction des bourses nationales du 2d degré du 2^{ème} trim.

4ème et dernière Facture : Fin Mai

- Fournitures, photocopies et livres achetés depuis la 1^{ère} facture
- Repas pris d'avril à fin mai
- Déduction des bourses du 2d degré du 3^{ème} trimestre.

Vous avez la possibilité de déjeuner et dîner au Lycée. Pour passer au self, il faudra obligatoirement présenter la carte scolaire qui vous sera remise à la rentrée contre la feuille de cautionnement et : un chèque d'avance de 230,00 € si vous réglez par chèque à réception des factures ou le dossier de prélèvement si vous optez pour ce mode de paiement.

33. les prélèvements automatisés

C'est la formule qui permet, pour tous ceux qui en font la demande, d'étaler les paiements sur 11 mois. En précisant bien qu'à tout moment, vous gardez la possibilité de résilier le prélèvement par simple courrier à l'économiste.

Montant du prélèvement mensuel pour Préparation Moteurs :

- FCIL ☞ aucun repas au lycée : 63 €
- FCIL ☞ 4 à 5 repas par semaine : 97 €
- FCIL ☞ tous les repas (midi et soir) : 136 €

Le prélèvement a lieu le 10 de chaque mois à partir de septembre 2012 => **le 1er prélèvement aura lieu le 10 septembre 2012.**

Calcul du Prélèvement : Le calcul du montant du prélèvement mensuel est obtenu en additionnant les prévisions de frais annuels : la contribution des familles, les fournitures et livres ache-

tés au lycée, les transports de voyage et visites, etc..., le tout divisé PAR 11 puisqu'il y a 11 prélèvements dont le montant est fixé en fonction de la classe et des repas pris au Lycée. La régularisation se faisant sur le prélèvement de juillet.

Et en fin d'année, après la dernière facturation début juillet ?

S'il reste un solde débiteur : il y aura un 11ème prélèvement courant Juillet pour le solde. Dans le cas contraire : il y aura remboursement courant Juillet par virement bancaire.

ATTENTION : Ne pas confondre le montant facturé, qui représente ce qui est dû, avec le montant prélevé (une moyenne, un montant forfaitaire) destiné à régler les factures par mensualités. Bien entendu, il faut veiller à ce que votre compte soit toujours approvisionné à la date de l'échéance. Les prélèvements sont envoyés en banque vers le 25 du mois précédent, et nous ne pouvons plus intervenir après le dépôt à la banque.

Important : pour les familles qui optent pour le prélèvement automatisé, il ne faut pas régler les factures qui vous arrivent selon la calendrier précisé ci-avant, même si le solde est positif.

34. le cautionnement

Le cautionnement est une garantie pour le Lycée.

Tout élève de FCIL PREPA-MOTEURS a rempli la feuille de couleur saumon de "Cautionnement" – même si les payeurs sont les parents - et l'a retournée ou rapportée au Lycée.

35. les limites de la prévision annuelle de frais

ATTENTION : Ce qui relève de l'exceptionnel et de l'incertain dans le déroulement de la scolarité ne fait jamais partie des prévisions de frais annuels qui servent de base de calcul pour le montant mensuel des prélèvements. Ainsi en est-il du Salon de Birmingham qui n'est pas prévisionné dans le calcul des prélèvements mensuels puisque vous avez bien compris qu'il n'est pas certain que vous irez à ce salon, et que, dans l'affirmative, il est impossible de dire maintenant quel en sera le coût.

Chapitre 4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE

Les articles qui, a priori, ne vous concerneront pas ne sont pas publiés ci-après, mais vous pouvez les consulter.

PRÉAMBULE

Le Lycée Marcel Callo est un établissement catholique d'enseignement fondé par les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel qui en assument la " tutelle ". Dans ses objectifs éducatifs et pédagogiques comme dans sa vie quotidienne, l'équipe éducative du Lycée a le souci d'être une école telle que la définit le projet mennaisien, c'est à dire un lieu pour oser la fraternité, pour s'instruire et développer le meilleur de soi-même, et pour faire connaître Jésus-Christ et proposer son Evangile.

Le règlement ci-dessous a pour fondations le souhait que chacun fasse preuve de maturité et d'esprit citoyen en prenant initiatives et responsabilités, la conviction que la qualité de la vie et des relations au sein du Lycée est l'affaire de tous, et la volonté que toute personne puisse trouver chez les autres une attitude de bienveillance et de respect.

Le règlement du Lycée Marcel Callo a en conséquence pour sens véritable d'être compris par chacun comme un outil pour bien se former et se préparer à la vie, et comme un contrat permettant de s'épanouir dans un esprit de respect mutuel et de compréhension.

C'est un contrat pour bien vivre ensemble.

41 – LE COMPORTEMENT

411. Attitude générale

Le Lycée est un lieu de formation, un lieu de de travail, un lieu d'éducation et d'ouverture, et un lieu de vie dans lequel le respect tant de soi-même que des autres est le fondement de notre collectivité et communauté.

Politesse, tolérance et honnêteté sont les manifestations de ce respect mutuel. Partage, écoute et dialogue en sont les moyens privilégiés.

Toute forme de violence, physique ou verbale, est interdite. Il en est ainsi du bizutage.

412. Esprit de travail

Dans le contrat passé entre l'établissement, l'élève et ses responsables légaux, l'obligation d'assiduité et de travail s'inscrivent comme clauses majeures.

Chaque élève doit donner le meilleur de lui-même, participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité et à sa formation, et accomplir les tâches qui en découlent.

Chaque élève doit se montrer digne de la confiance que l'on met en lui : il fait preuve d'honnêteté dans la réalisation de ses obligations et développe un esprit d'entraide.

413. Relations garçons – filles

Il est naturel que des sentiments amoureux puissent naître ou exister au sein d'un lycée. Ils sont l'affaire des seules personnes concernées et du domaine de leur vie privée. Les marques d'affection qui peuvent être échangées dans le Lycée, lieu public, doivent rester discrètes.

414. Tenue vestimentaire – comportement

L'apparence que l'on se donne est une façon de communiquer et d'exprimer ce que l'on est. Elle doit tenir compte des règles de civilité ambiantes pour ne pas être perçue comme agressive ou irrespectueuse. La tenue exigée en entreprise est un indicateur qui permet à tous d'évaluer si un élément vestimentaire peut être porté dans le Lycée. Les couvre-chefs ne sont pas autorisés.

Les signes et symboles distinctifs doivent être discrets et sans connotation politique ou idéologique. Comme les inscriptions portées sur les vêtements, ils ne doivent jamais aller contre le caractère catholique du Lycée ou contre la loi, ni faire l'apologie de comportements immoraux.

Parce qu'ils contribuent à forger l'image que les parents, les professionnels, etc ... se font du Lycée, et parce qu'une bonne image est bénéfique à tous, le comportement et la tenue au sein de l'établissement, lors des sorties, des stages, doivent être irréprochables.

415. Moyens modernes de communication

L'usage de l'internet et des multimédia doit se faire dans le respect de soi-même et des autres et en conformité avec les articles du règlement portant sur l'informatique.

En raison du droit des personnes jeunes et adultes au respect de leur image, prendre en photo, filmer ou diffuser l'image de quelqu'un à son insu est interdit.

L'usage des téléphones portables dans l'enceinte du Lycée est réglementé pour les espaces autorisés pour son usage: l'utilisation du téléphone portable est rigoureusement interdite dans les locaux du Lycée, hormis les foyers, la salle d'autonomie et la cour de récréation.

En dehors des espaces indiqués ci-dessus, les élèves devront impérativement éteindre leur téléphone portable et aucune utilisation (même de l'horloge) ne sera tolérée.

416. Les vols

Outre son caractère illégal et passible de sanctions judiciaires, le vol est une forme grave de non-respect qui va à l'encontre du climat de tranquillité et de confiance que le Lycée veut instaurer. Toute forme de vol est passible de sanctions et de réparations.

Tout vol ou perte doit être signalé sans retard au CPE, mais l'établissement ne peut en être tenu pour responsable, qu'il s'agisse d'objets, de vêtements ou de sommes d'argent.

Pour prévenir les risques, il est déconseillé aux élèves de venir au Lycée avec des objets de valeur, et de rendre facilement identifiables ceux qui sont nécessaires. Ils doivent protéger leurs matériels: la caisse à outils par exemple sera fermée par un cadenas de sécurité et rangée à l'emplacement défini par les professeurs.

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves pour ranger leurs affaires. Un contrôle pourra être effectué à tout moment, en présence du jeune, par les responsables.

D'autre part, les matériels qui sont leur propriété (caisse à outils, tenues de travail, etc...) doivent obligatoirement être remportés à domicile

pendant les grandes vacances et les longs stages en entreprises.

417. Tabac

En conformité avec la loi Evin et le décret n°2006-1386, le tabagisme est rigoureusement interdit dans tous les lieux fermés ou couverts du lycée, ainsi que tous les espaces non couverts du lycée, espaces d'hébergement, salle de sports et lieux de passage.

418. Alcool et produits illicites

La consommation d'alcool augmente les dangers pour soi-même et pour les autres, réduit l'esprit de travail et perturbe la qualité des relations entre les personnes. Il en est de même pour les produits dérivés du cannabis et tous les autres produits stupéfiants illicites.

Leur introduction, leur distribution et leur consommation dans le Lycée sont interdites.

42- LA VIE SCOLAIRE

421. Horaires

Les élèves et étudiants rejoignent les salles de classe dès la première sonnerie (deux minutes avant l'heure). À la deuxième sonnerie, tous les élèves ont rejoint leur salle.

Les étudiants peuvent sortir de l'établissement en dehors des cours.

422. Formalités d'absence et de retard

Toute absence doit être causée par une obligation et avoir un motif dûment justifié. La motivation pour convenance personnelle n'est pas acceptée: les activités comme leçons de code/conduite, rendez-vous médicaux, etc... doivent être programmées hors temps scolaire.

A la fin de chaque période, un relevé global des absences et des retards est consigné.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance au responsable des présences et aux professeurs concernés accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation, convocation, déclaration sur l'honneur).

Pour les retards, un seuil sera fixé en début d'année. Trois dépassements de ce seuil, sans justificatif, engendreront une retenue.

Les absences et retards, exceptionnels et motivés, doivent être signalés à l'accueil par téléphone, télécopie, ou courriel le matin avant huit heures, cet appel étant obligatoirement confirmé par un bulletin d'absence extrait du carnet attribué à chaque élève et d'un justificatif (si le document n'a pas été fourni avant). A son retour, l'élève présente ce bulletin au responsable des présences, et le talon de ce bulletin est ensuite montré aux professeurs dont il aura manqué les cours.

Tout élève se trouvant dans l'obligation de quitter l'établissement dans le courant de la journée, pour quelque motif que ce soit, doit en aviser par écrit le responsable des présences ou, à défaut, la secrétaire de l'accueil.

Toute absence pour une activité et un déplacement en lien avec une entreprise doit faire l'objet d'un ordre de mission.

Tous les élèves et étudiants, y compris majeurs, sont concernés par ces mesures.

424. Centre de Documentation C.D.I.

Le C.D.I. est réservé en priorité à l'animation de séances pédagogiques pour des classes avec leurs enseignants dans le cadre de recherches documentaires. L'accès individuel n'est pas autorisé pendant ces séances.

Pour les élèves et étudiants qui se rendent au CDI, pendant les plages horaires de cours, leurs activités doivent être en cohérence avec la raison d'être du CDI: travail scolaire, lecture, recherches sur l'orientation.

Pendant les temps de pause, la consultation d'internet peut être élargie à l'ouverture culturelle dans les limites prévues par le règlement.

Afin de respecter le travail et la lecture de chacun, le silence doit être préservé, les livres et magazines conservés en bon état et rendus à l'échéance du prêt.

Quant à l'usage des imprimantes, il est soumis à l'autorisation des professeurs-documentalistes et facturé aux familles.

427. Restauration

Les élèves de MCPM peuvent prendre leurs repas du midi et du soir au self. La carte de lycéen ou d'étudiant sert au contrôle des présences aux repas: chacun passe sa carte dans la badgeuse.

L'accès et le repas se déroulent dans le respect des personnes et dans une tranquillité propice à la convivialité.

Par respect pour le travail de ceux qui produisent et préparent la nourriture et par respect pour ceux qui en manquent, chacun s'attache à éviter tout gaspillage.

43- ATELIERS ET LABORATOIRES

431. Règles générales

431.1.1. Accès et Circulations

L'accès aux ateliers et aux laboratoires n'est autorisé aux élèves et étudiants qu'au premier coup de sonnerie avant le début des cours. Et ils ne doivent en aucun cas les quitter sans autorisation avant la fin des cours.

Les élèves et étudiants doivent se présenter dans les ateliers et les laboratoires dans une tenue conforme aux instructions des professeurs. Les cheveux longs doivent être attachés, les tenues de travail propres et maintenues fermées pendant la séance.

Il doit prendre soin du matériel qui lui est prêté, signaler immédiatement tout état défectueux ou détérioration, éventuellement en assurer la réparation sur autorisation du professeur. Toute dégradation constatée de mobilier ou de matériel fait l'objet de sanctions, et de facturation à la famille.

L'accès aux équipements est réservé aux professeurs et aux élèves sous la responsabilité d'un enseignant du secteur. Exceptionnellement il pourra être autorisé aux autres personnels de Marcel Callo sous la responsabilité d'un professeur du secteur ou d'un responsable.

L'accès aux ateliers et laboratoires hors des heures de cours est soumis à l'autorisation d'un professeur du secteur ou d'un cadre assumant effectivement la sécurité des activités. Les ateliers sont interdits à toute personne étrangère au Lycée sans autorisation.

43.1.2. Sécurité

Chaque atelier ou laboratoire dispose de règles particulières qui sont présentées aux élèves et étudiants par les professeurs en début d'année (chapitre 3.2 ci-après). Le respect de ces règles est un élément majeur de la sécurité des personnes et des équipements.

En particulier, il est interdit d'utiliser un équipement sans en avoir reçu l'autorisation d'un professeur. Et si un élève ou étudiant doit intervenir dans un autre secteur que le sien habituel, il doit prendre connaissance du règlement de cet atelier et le respecter, sous la responsabilité de son professeur.

Pendant toute intervention ou opération (fabrication, dépannage, mise en service, etc...), il est obligatoire de laisser en place les protections sur les machines ou systèmes. En aucun cas les protections matérielles ou immatérielles ne sont invalidées, ni les dispositifs de sécurité contournés ou supprimés.

Tout matériel constaté défaillant avant ou pendant une séance de travaux pratiques sera clairement identifié et signalé à un des responsables du laboratoire ou de l'atelier, et mis hors de possibilité d'utilisation avant contrôle ou réparation.

43.1.3. Magasin

Du matériel peut être prêté à un élève ou étudiant par le magasin central. Et tous les prêts sont enregistrés avec la carte de lycéen ou d'étudiant. Le magasinier refuse donc les demandes de ceux qui ne présentent pas leur carte individuelle. Et le matériel emprunté au magasin doit être rendu en fin du travail. S'il est perdu ou détérioré, il pourra être facturé à la famille.

43.1.4. Propreté et tri sélectif des déchets

À la fin de chaque séance, l'atelier ou laboratoire doit être rangé selon les plans de rangement et nettoyé conformément aux instructions de nettoyage et de tri sélectif des déchets données par les professeurs.

Les déchets sont évacués conformément aux indications portées sur les conteneurs et les poubelles. Et les dépôts à la déchetterie du Lycée doivent se faire conformément au plan affiché aux entrées.

La déchetterie du Lycée est destinée à recevoir uniquement les déchets produits dans l'établissement.

432. Règles spécifiques

43.2.2. atelier automobile

À son arrivée en atelier, l'élève doit se mettre en tenue de travail (combinaison et chaussures de sécurité).

Les lunettes de protection sont obligatoires pour tous travaux de meulage. Et des protections auditives sont disponibles au magasin lorsque le niveau de bruit l'exige. La caisse à outils, rangée à l'endroit prévu par les professeurs et fermée par un cadenas de sécurité, doit être disponible à tout moment.

Les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité expliquées par les professeurs en début d'année. Il leur est en particulier interdit de mettre en marche un moteur sans que celui-ci soit connecté au réseau de ventilation de l'atelier, de s'asseoir au volant d'un véhicule roulant s'ils

ne sont pas titulaires du permis de conduire et sans instruction d'un professeur. La vitesse de déplacement dans tous les cas ne pourra excéder 20 km/h.

À la fin de chaque séance de travail, les ateliers, les postes de travail, l'outillage et la documentation seront nettoyés et rangés aux emplacements prévus, les véhicules garés dans les emplacements matérialisés.

43.2.4. atelier productique-usinage

À son arrivée dans l'atelier, chaque élève doit mettre sa tenue de travail : à savoir en lycée professionnel, blouse et chaussures de sécurité obligatoires (toutes autres chaussures interdites dans les ateliers).

L'élève doit porter des lunettes de protection quand il y a risque de projection et ne jamais meuler sans lunettes. L'usage de la toile Emeri est interdit sur les machines-outils.

Il est interdit de monter sur les transpalettes, de laisser une machine en fonctionnement sans surveillance, et de s'y appuyer.

Les élèves doivent se conformer aux instructions figurant sur fiches de sécurité des machines. Ils sont responsables de la machine et des équipements avec lesquels ils travaillent et doivent veiller à leur entretien.

44 - LES BIENS ET LA SÉCURITÉ

441. Les locaux et les biens

Chacun doit se sentir responsable du maintien en bon état des locaux, de leur rangement et de leur propreté, pour favoriser la qualité de vie dans l'établissement et par souci de respect du travail des personnels d'entretien et de propreté.

En particulier, toute personne qui constate une dégradation ou un état défectueux doit le signaler au plus tôt à un professeur ou à un responsable du Lycée.

Papiers, mégots, chewing-gum, etc... doivent être déposés dans les poubelles. La pratique du crachat, qui est vulgaire et contraire aux règles d'hygiène élémentaire, est interdite.

Et nul ne doit "évidemment" salir ou détériorer volontairement les locaux ou mobiliers. Le cas échéant, des sanctions sont décidées et les parents en sont informés; de plus, les frais de remise en état sont facturés à l'auteur de la dégradation.

Les mêmes obligations et sanctions concernent la dégradation des biens appartenant à des personnes, jeunes ou adultes.

442. La sécurité

Les appareillages et plaques d'information nécessités par les exigences réglementaires de sécurité (extincteurs, boîtiers de déclenchement d'alarme, etc ...) doivent toujours être en état d'utilisation et de fonctionnement.

Toute dégradation ou mise en dysfonctionnement de ces appareillages et plaques, qui peut entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes du Lycée, serait sanctionnée lourdement.

Au titre de la prévention, chacun doit se sentir responsable de la sécurité de tous. Ainsi, chaque personne qui constate l'état défectueux d'un élément du dispositif de sécurité doit immédiatement faire remonter l'information à l'économiste ou à un des chefs de travaux.

Et les exercices d'évacuation doivent être réalisés avec sérieux dans le respect des consignes.

443. Stationnement des véhicules

Les places de stationnement sont réservées aux professeurs et personnels, et aux internes (munis d'un laissez-passer) qui peuvent stationner leurs voitures sur le parking ouest du Lycée et sur celui de l'internat des Bruyères. Hormis ceux susdits, les étudiants et lycéens qui viennent en cours en voiture doivent stationner hors du Lycée. Et le stationnement sur le parking de l'hôpital est interdit.

444. Les contrôles possibles

Si un élève est soupçonné de vol, de possession d'objets ou de produits interdits, un responsable du Lycée peut lui demander de vider ses poches et contrôler ses affaires dans le respect des procédures légales.

Si un élève présente une apparence d'ébriété, un test d'alcoolémie peut être effectué.

En cas de soupçon grave de situation illégale pour un élève ou étudiant, il peut être fait appel à la gendarmerie.

45 – INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Comme toutes ressources du Lycée, matériel et mobilier informatiques sont le bien de tous. De plus, les ordinateurs étant solidaires, le bon fonctionnement du réseau et le partage correct des données dépendront du civisme de chaque utilisateur et du soin qu'il prendra à utiliser les programmes tels que proposés.

451. Accès au réseau informatique du Lycée

L'accès au réseau se fait au moyen d'un code d'accès personnel annuel que chaque usager reçoit à la rentrée. Chaque utilisateur doit veiller à tenir ce code d'accès confidentiel: c'est la garantie de la sécurité de son répertoire.

L'usager doit fermer sa session personnelle en quittant l'ordinateur qu'il utilise. Sinon, le Lycée se dégage de toute responsabilité quant à la perte de ses données sur le serveur. Chaque usager est responsable des activités faites avec son compte par lui ou par un tiers.

Le transfert de données sur clés USB est toléré à partir des postes équipés de sorties accessibles.

452. Usage du réseau informatique du Lycée

Le réseau informatique du Lycée est prioritairement destiné à l'usage pédagogique et aux recherches sur l'orientation. Pendant les pauses (récréations, midi, soir) l'usage des postes du CDI peut être étendu aux activités culturelles et de loisirs (à l'exclusion de tout site de jeux) dans les limites qui suivent.

45.2.1. Consultation simple

Toute consultation de sites internet au Lycée se fait sous la responsabilité juridique du directeur du Lycée et de l'administrateur du réseau. En conséquence, conformément aux directives du Ministère, dans le respect de la loi et de la mission éducative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Catholique, certains sites pouvant heurter la décence et la dignité sont filtrés (incitation à la violence, au racisme, ...): un système de filtrage et un logiciel de surveillance des écrans sont installés sur le réseau.

45.2.2. Utilisation interactive

Chaque usager a le droit d'ouvrir et d'utiliser une boîte aux lettres électronique au moyen du réseau informatique du Lycée. Pour les mineurs toutefois, cette utilisation est soumise à l'autorisation parentale. Toute atteinte à la réputation et à l'image d'une personne ou à l'ordre public relèvera - outre les sanctions prises par le Lycée - des procédures prévues par le Code pénal.

Sont interdits par le biais du réseau du Lycée: les sites de "chat", forums, messageries de type MSN, jeux, ainsi que toutes transactions (achat électronique par exemple). Et toute action malveillante pouvant porter atteinte au réseau - activité non autorisée, tentative de piratage et de diffusion de virus informatiques - serait sévèrement sanctionnée.

46 – LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions sont décidées en fonction de la gravité de la faute commise, concernant les domaines du comportement, du travail, de la discipline, de la dégradation des biens, de la sécurité des biens et des personnes. Toutes les définitions précises figurent dans le règlement intégral que chacun peut se procurer auprès du CPE.

La retenue est le premier échelon des sanctions portées à la connaissance des familles. Le jeune peut faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif. L'avertissement est une sanction grave. Il est décrété par le groupe d'adultes concerné par le problème rencontré, en particulier le conseil des professeurs d'une classe, ou par un responsable du Lycée (...).

Le renvoi temporaire immédiat peut être décrété (...) en cas de faute grave nécessitant une mesure conservatoire en attente de la sanction définitive prise ultérieurement par une instance collective de décision.

La convocation devant le "Conseil de vie scolaire" peut prendre toutes décisions jusqu'à l'exclusion temporaire.

La convocation devant le "Conseil de discipline" est consécutive à des fautes graves de comportement ou de travail scolaire. L'élève ou étudiant est convoqué dans les quinze jours suivant les faits incriminés. Présidé par le directeur, le "Conseil de discipline" est composé des responsables pédagogiques, du CPE, du professeur principal, d'un autre professeur de la classe, d'un membre de l'APEL et d'un membre de l'OGEC. Le "Conseil de discipline" peut voter toute sanction nécessitée par la faute qui a motivé sa convocation, jusqu'au renvoi définitif du jeune. Ses décisions sont irrévocables.

Chapitre 5 CONTENU DE LA FORMATION MÉCANICIEN DE COMPÉTITION PRÉPARATEUR MOTEURS Efficacité énergétique des moteurs thermiques

Objectifs de la formation :

Préparation, mise au point et réparation des moteurs pour améliorer le rendement et les performances en conformité avec les nouvelles réglementations.

51- Moteur : les savoir-faire

Sur bancs d'essai moteur, mesure des caractéristiques et interprétation

- Puissance
- Couple
- Consommation spécifique
- Richesse, dosage, coef. d'air
- Cliquetis
- Pression de combustion
- Température et pression (admission, échappement, eau, huile)
- Réglage cartographie, allumage et injection
- Mesure gaz échappement (Co, HC, CO₂, O₂)
- Influence des rapports volumétriques
- Influence des systèmes d'admission et d'échappement
- Influence des réglages de distribution
- Choix d'arbres à cames
- Choix de bougies
- Comparatifs Carburants et Lubrifiants

Conditionnement et modification de moteurs

- Démontage et remontage des moteurs
- Méthodes de serrages
- Plasticage
- Métrologie des constituants du moteur
- Montage des roulements et des joints
- Mesures : - de la pression de compression
- du pourcentage de fuite du piston
- segment cylindre soupapes et sièges
- Mesure pression d'huile
- Calage distribution : - aux repères; - disque et comparateur
- Réglage tension de courroie de distribution : - par vibration
- par force

Travaux spécifiques de modification de moteurs

- Rectification plan de joint de culasse
- Mise en volume des chambres de combustion
- Rectification des sièges de soupape et des soupapes
- Polissage des conduits
- Mesure des débits et pression sur la soufflerie de culasse
- Pesée et Allègement des constituants mobiles du moteur
- Modification des pistons
- Équilibrage volant moteur
- Déglacage des cylindres
- Réglage de la pression d'huile
- Rodage du moteur et contrôle des étanchéités sur banc spécifique

52- Moteur : les savoirs technologiques

Cycles théoriques et cycles réels des moteurs

- 4 temps essence
- 4 temps diesel
- 2 temps

Caractéristiques physiques du moteur

- Alésage
- Course
- Rapport R/L
- Cylindrée unitaire et totale
- Volume culasse
- Rapport volumétrique
- Vitesse piston
- Couple
- Rendement
- Puissance
- Remplissage, suralimentation
- Masses d'inertie
- Pression moyenne effective
- Équilibrage d'attelage mobile
- Accélération piston, soupape
- Raideur des ressorts
- Distance parcourue par un piston
- Frottements et jeux
- Déplacement piston fonction angle vilebrequin

Architecture du moteur

- Disposition des cylindres : en ligne, à plat, en V
- Constitution du vilebrequin
- Ordre d'allumage

La Distribution

- Epure de distribution
- Profil de came
- Pistons
- Cylindres, chemises
- Segments
- Axe
- Bielles et vis de Bielle
- Volant, moteur, poulie damper
- Coussinets
- Roulements
- Soupapes et Clavetage
- Arbre à cames et entraînement
- Culbuteur, axes et galets
- Ressorts
- Poussoirs mécaniques et hydrauliques
- Carters
- Vilebrequin, paliers et masses d'équilibrage

Lubrification

- Barbotage
- Carter humide
- Carter sec
- Pompe à huile débit pression
- Frottement, état de surface, rodage
- Palier hydrodynamique
- Lubrifiants
- Additifs ; Filtration

Allumage

- Éléments constitutifs
- Charge bobines et énergies d'allumage
- Bougie
- Cliquetis
- Point d'allumage, cartographie

Refroidissement

- Dilatation
- Répartition des températures
- Échangeurs (eau/air, eau/huile)
- Pompes à eau
- Thermo-syphons
- Thermostat, thermo-contact
- Vase d'expansion
- Moto-ventilation
- Modes de refroidissement (air, eau, huile)

Carburants Comburant Combustion

- Pouvoir calorifique
- Densité
- Transformation chimique
- Propagation de flammes
- Remplissage
- Suralimentation
- Dosage, richesse, coefficient d'air
- Détonation, indice d'octane
- Origine et utilisation des carburants

Injection

- Éléments constitutifs
- Dosage, richesse; coefficient d'air
- Temps d'injection et masse d'essence
- Cartographie

Gaz d'échappement et ligne d'échappement

- Constitution
- Sonde à oxygène
- Catalyseur
- Ligne d'échappement

Transmission de puissance

- Constitution embrayage
- Calcul rapport de boîte
- Types d'embrayages : sec, humide, simple ou multi-disques
- Rendement de transmission (pignon, chaîne, courroie)

Diminution de l'émission de CO₂ et de la consommation des moteurs thermiques; étude des technologies innovantes :

- Distribution variable pilotée;
- Downsizing : ensemble de procédés visant à réduire la cylindrée d'un moteur, sans dégrader la puissance spécifique, dans le but de réduire la consommation de carburant;
- Combustion essence par auto-inflammation contrôlée;
- Bio carburant; - GNV : Gaz Naturel Véhicules;
- Moteur à apport de chaleur externe;
- Stop & Start : sorte de moteur hybride essence/électricité, dans lequel la partie électrique ne s'enclenche que dans certains cas;
- Full hybride : grâce à l'action combinée de deux moteurs, l'un à essence, l'autre électrique, ces véhicules réduisent la pollution et la consommation d'essence: convient en une utilisation urbaine;
- Hybride plug in : un véhicule hybride dont les batteries peuvent être chargées par branchement à une source d'énergie extérieure; il partage à la fois les caractéristiques d'un véhicule hybride traditionnel et celles d'un véhicule électrique pur.

53- Fabrication : les savoir-faire

Fraisage

- Surfaçage, Fraisage de profil, Perçage en coordonnées, Trépannage, Alésage, Rainurage, ébavurage

Tournage

- Dressage, Cylindrage, Tronçonnage, Point de centrage, Perçage, Alésage, Cône extérieur, Filetage extérieur et intérieur

Ajustage

- Perçage
- Taraudage
- Limage
- Ébavurage
- Ponçage, polissage
- Affûtage des forêts
- Brochage manuel
- Sciage manuel et par machine

Rectification

- Plane
- Culasse
- Sièges et soupapes

Collage

- Utilisation de colles Néoprène, Cyano-acrylate, Epoxy, Acrylique,...
- Stratification des pièces simples en fibre de verre, carbone, aramide
- Collage nid d'abeille

Soudage

- Soudure d'acier, d'aluminium et d'inco
- Utilisation MIG TIG ARC Chalumeau

Métrologie, mesure et contrôle aux instruments suivants :

- Calibre à coulisse
- Micromètre
- Jauge de profondeur
- Pied micrométrique
- Alésomètre 2 et 3 points
- Cales d'épaisseur
- Cales étalon
- Comparateur
- Travaux sur marbre
- Rugosimètre
- Essais dureté
- Microscope
- Plasticage
- Mesure d'angle
- Projecteur de profil
- Machine à mesurer tri dimensionnelle
- Calibres de contrôle (tampons, mâchoires, filetage)

54- Fabrication : savoirs technologiques

Cotation; Tolérance de forme et position

Propriété des matériaux : Acier, Fonte, Aluminium, Cuivre, Régule, Composites, Thermodurcissable, Thermoplastique

Traitement thermique (principe), Métallisation (chromage, ...)

État de surface; Dotation des matériaux

Technique de fabrication des pièces moteur

Usinage, Montage, Forgeage, Emboutissage, Roulage

Filetage, boulonnerie, visserie (désignation); Profil de filetages (Iso, gaz...) et Règles de montage : Rivetage, goupillage, clavetage; Cannelures, cir-clips, joncs, ressorts

Roulements: principe de montage, Tableaux des ajustements, Choix et désignation des roulements

Transmissions: Pignons, chaînes, courroies

55 - Gestion électronique et informatique des moteurs

Confection du faisceau électrique

Configuration du calculateur en fonction : du moteur, du volant, des capteurs, des actuateurs

Réglage du temps de charge des bobines

Mesure du débit statique et dynamique des injecteurs, correction en fonction de la pression ; Mesure Pression Combustion (Osiris)

Correction temps d'injection en fonction de la tension de la batterie

Mesure dynamique des tensions et courants (bobines, injecteurs) sur toute la plage régime (simulateur, cible, volant, moteur)

Acquisition de données

56 - Informatique

- **Traitement de textes, tableur - Réalisation de diaporamas**

- **Vidéo-projecteur - Logiciels dessin mécanique et électricité**

57 - Anglais

Anglais technique et anglais oral usuel (expression orale).

58 - Relations humaines et communication

« insertion professionnelle et communication » autour des activités de correspondance professionnelle, de rédaction et soutenance de rapports de stage, de création d'un fichier des entreprises d'accueil de stagiaires de cette formation, et d'animation de réunions, ...

Chapitre 6: Le site internet de la FCIL Préparation-Moteurs

Vous trouverez toujours sur le site de la Formation Préparation-Moteurs les infos sur votre scolarité à vous, sous l'onglet « Promotion 2012-2013 », ainsi que les projets, actions et bilans des promotions précédentes. Vous trouvez aussi sur ce site nos attentes pour votre formation, en particulier pour les stages en entreprises, ainsi d'ailleurs qu'une liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Prépa-Moteurs » les années passées.

La plupart de ces entreprises sont sur internet: soit elles ont un site, soit elles sont répertoriées par d'autres sites professionnels. Allez donc visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas ensuite à les contacter le plus rapidement possible !

Allez consulter toutes les infos qui vous concernent sur :

<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>



Allez aussi visiter le site du Lycée Pro Marcel-Callo sur lequel quelques autres informations qui vous concernent directement sont à votre disposition, et en particulier **le calendrier de de la Formation Prépa-Moteurs 2012-2013** à l'adresse suivante :

<http://marcelcallo-lyceepro.e-monsite.com/pages/calendriers-lp-2012-13.html>. À noter une modification récente qui n'est pas encore portée sur ce calendrier : le ministre a décidé que les 8 et 9 novembre seront jours de congés et non de cours comme indiqué. Sur le site du LP, vous trouverez aussi toutes les informations sur l'ensemble de la vie du LP. Mettez-le aussi dans vos favoris !

Conférence - Débat

Les parents d'élèves du Lycée ont le plaisir de vous inviter à une conférence-débat gratuite sur le thème :

**« Aider à Apprendre »
le vendredi 21 septembre 2012 à 20 h.**

Monsieur Jean-Yves JOLIVEL nous parlera de motivation, mémorisation, organisation du travail et gestion du temps. Il donnera des conseils précieux pour permettre à nos jeunes de réussir leur scolarité. Parents et enfants : tous concernés. Notez bien cette date.

Assemblée Générale de l'Apel

Les membres actuels du Conseil d'administration des parents d'élèves ont le plaisir de vous inviter à leur ASSEMBLEE GENERALE le Vendredi 21 septembre 2012 à 21h30. Cette assemblée générale se déroulera immédiatement dans la suite de la conférence.

A l'ordre du jour :

- 1 - Le rapport moral et les actions de l'APEL du Lycée
- 2 - Le rapport financier
- 3 - Les projets et résolutions
- 4 - Élections au Conseil d'administration

Un pot clôturera cette soirée



Chapitre 7: Les élèves de la FCIL Préparation-Moteurs

À la date du 20 juillet 2012

Je vous communique ci-dessous les noms, adresses postales et coordonnées électroniques des élèves de la formation Prépa-Moteurs de l'an prochain (liste à la date de ce jour) pour que vous puissiez, si cela vous intéresse, vous contacter entre vous pour préparer votre arrivée à Redon et à Marcel-Callo, organiser un/des covoiturages pour vous déplacer ... Bref, réduire les frais de déplacement tout en agrémentant le trajet; c'est-à-dire, selon une expression très usitée depuis peu, faire du 'gagnant-gagnant'.

Florian APPOLONUS -> florian.appolonus@gmail.com
33 rue Fabre d'Eglantine 37160 DESCARTES

Ludovic CUZON -> Ludo29510@live.fr
Kerbiriou 29510 LANGOLEN

Calix DECOUACON -> calix.decouacon@yahoo.fr
35 Bis rue de St Père 44320 CHAUVE

Thomas GESRET -> gesretthomas@orange.fr
4 Allée des Mortiers 49270 LANDEMONT

Sébastien GUIZIEN -> seb_29000@hotmail.fr
Convenant - Caër 29620 PLOUEGAT-GUERAND

Loïc LABATTUT -> loic.labattut@orange.fr
6 Lot. Communal 33210 ROAILLAN

Romain LE BECHEC -> romain.lebehec@wanadoo.fr
4 Kerauter 22200 SAINT AGATHON

Esteban MONTENEGRO -> jaime.montenegro@wanadoo.fr
Rochefort 56760 PENESTIN

Anthony MORANTIN -> agnes.morantin@ac-nantes.fr
29 route de Bellevue 44117 ST ANDRE DES EAUX

Damien PELTIER -> peltierdamien96@yahoo.fr
10 Bel Air - Le Cougou 44530 GUENROUET

Antoine REBIC -> antoine-reb@hotmail.fr
24 rue Chantelune 49330 CHAMPIGNE

Kévin VALLIERE -> kevin.valliere@hotmail.fr
Les Bois 56220 PEILLAC

Note:

Merci de bien penser à me signaler tout changement de numéro de téléphone (votre portable perso ou le numéro de fixe de votre domicile familial tout particulièrement puisque ce sont nos 2 liens prioritaires pour toute 'urgence').

Merci aussi de vérifier que vos adresses courriel sont toujours valides; et, le cas échéant, de m'informer de toute modification par courriel à : jo.guillouche@lyceemarcelscallo.org, ici aussi parce que c'est mon outil principal de communication à votre intention, élèves et parents; beaucoup d'informations ne vous seront officiellement communiquées que par le biais du courrier électronique (courriel). Ce qui nécessite donc aussi que vous consultiez régulièrement votre 'boite mail'. Merci.

Merci de rapporter
ce dossier de rentrée
le 6 septembre prochain.

Travaillé ou 'vacancé', bel été à tous !

D'après l'article paru dans Ouest-France le jeudi 08 avril 2010

Publi-info

Benjamin Saget sait faire ronfler les moteurs

Benjamin a obtenu le BTS maintenance après-vente automobile (MAVA) en juin 2007 après 6 années d'apprentissage chez un garagiste de Cossé-le Vivien (53). Il s'est ensuite engagé dans une formation de préparation des moteurs de compétition au Lycée Marcel-Callo de Redon (Ille-et-Vilaine) en 2007-2008.



Avant de débiter l'exercice de sa spécialité dans l'écurie Extrême Limite à Fay-de-Bretagne (44) suite au stage en entreprise qu'il y avait effectué dans le cadre de la formation de préparateur moteurs qu'il suivait au Lycée Marcel-Callo de Redon.

Aujourd'hui auto-entrepreneur, ce jeune de 23 ans, cosséen d'origine, reprend les ateliers des cycles Christian Rocher pour créer PMS Sport.

L'idée de voler de ses propres ailes lui a été soufflée par les nombreuses demandes de particuliers à la recherche d'un préparateur. « Un préparateur c'est un professionnel qui apporte des modifications à un moteur de série afin d'améliorer sa performance ». Le véhicule modifié sera homologué pour rouler sur circuit, en rallye, mais ne sera plus conforme pour circuler quotidiennement sur route normale.

Sa clientèle se fait par le biais d'internet mais surtout par le bouche à oreille. Il offre ses prestations de services à son ancien employeur en assistance.

Pôle emploi lui a apporté une aide, divers organismes et banques aussi. Son projet a été soutenu par la CCI qui a assuré le montage du dossier d'installation.

PMS SPORT (PÉGASE MOTEURS SAGET SPORT)

Cour des Couraies, Rue Ambroise Paré - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h - Tél. **06 09 20 77 39**

Témoignages

De : emmanuel.plestan@orange.fr
Envoyé : 10 janvier 2010 13:27

Bonjour Mr Guillouche,
Je vous souhaite également mes meilleurs vœux pour cette année 2010 à vous et tout le corps enseignement de la formation ! Je fais suite à votre mail concernant les demandes de renseignements. Je suis désolé du retard, J'ai peu de temps en ce moment pour répondre aux différents mails que je reçois. Je suis actuellement en CDD depuis le 11 juin 2009 et jusqu'au 11 juin 2010 chez Ferry Développement (entreprise dans laquelle j'ai effectué mon dernier stage). L'entreprise est spécialisée dans la compétition automobile. Dans quelques mois, l'entreprise va déménager dans un local plus grand afin de développer son activité (accueil de plus de véhicules, propositions de plus de services...). Je souhaite faire passer comme messages aux élèves de MCMPM que l'année passe très vite, qu'il faut qu'ils profitent de chaque enseignement et de toutes les opportunités qui leur sont proposées.
Vu que l'entreprise va déménager courant mars, il ne serait pas bénéfique à un stage de venir nous rejoindre dans cette période. L'année suivante, nous pourrions accueillir d'éventuels stagiaires dans des conditions plus propices.
Cordialement.
Emmanuel Plestan

De : fabien haenlin [mailto:remusracingfab@hotmail.fr]
Envoyé : jeudi 17 décembre 2009 00:33

Bonjour à tout le monde.
Alors, tout d'abord, je suis actuellement employé au garage des sports à Morbier, depuis le 22 juin 2009 soit peu de temps après ma sortie de Callo, comme mécano spécialisé bientôt pour les marques SUBARU et MITSUBISHI.
Un conseil à donner ... Acheter un disque dur en guise de cerveau car il y en a des choses à apprendre sur la formation et sur les connaissances des professeurs. L'entreprise (groupe Prost) dans laquelle je travaille est en pleine expansion car on regroupe la plupart des marques japonaises et coréennes avec cette année l'ajout de la marque KIA.

De : Mickaël Corre [mailto:papimougo@hotmail.fr]
Envoyé : jeudi 17 décembre 2009 23:30

Bonjour Jo, je suis salarié dans la société Power Meca Tech (SARL) à 29500 Ergué Gabéric (fabricant de châssis pour la compétition automobile) avec un Contrat CDI signé le 01/10/2009. Pour ma part tout se passe bien, on a plein de travail et plusieurs projets au sein de l'entreprise dont le principal est d'investir dans de nouveaux locaux, neufs et plus grands et d'étendre l'activité à la préparation moteurs, donc très intéressant !!
Si j'ai un message à passer aux élèves, ce serait de s'investir le plus possible dans le travail et les recherches pour tirer un maximum d'acquis de la formation car cette formation est une réelle opportunité pour l'avenir.
Je vous dis à bientôt. Mickaël

Un des Meilleurs "Olympiques" de Bretagne en Usinage



Jérémy Lambert (à gauche) et Jean-Marie Texier (à droite) ont participé aux Olympiades régionales des métiers, et Jean-Marie a été sélectionné dans l'équipe de Bretagne qui participera aux Olympiades nationales à Clermont-Ferrand en novembre 2012.

Trois des Meilleurs Apprentis de Bretagne en Électrotechnique



Quentin Gicquel, Steven Chotard, Raphaël Jambu, Romain Barré et Sébastien Grosset sont en première bac pro électrotechnique au lycée Marcel Callo. Ils ont participé au concours du meilleur apprenti de France. Pourquoi ? « C'est intéressant sur un cv », confie l'un d'entre eux. Au final, les cinq élèves ont été médaillés. Deux ont obtenu une médaille d'or et une médaille d'argent. Ces trois-là ont participé au concours régional il y a quinze jours et se sont qualifiés pour le concours national qui aura lieu début octobre à Bourges. Les cinq élèves devaient réaliser l'automatisation d'une barrière de parking. Pour une fois qu'une barrière ouvre des perspectives Article Les Infos du Pays de Redon

Romain Barré, Quentin Gicquel et Steven Chotard participeront au concours national à Bourges en octobre 2012.

Rock'n Lycée 2012

D'après un article de Ouest-France

Il n'est pas tout à fait 17h ce jeudi 5 avril et dans la ville de Redon, c'est l'effervescence : 600 à 700 jeunes affluent des 5 Lycées de la ville en direction de la salle des fêtes pour la 7^{ème} édition de Rock'n Lycées. La pression monte pour les 5 groupes représentant chacun leur établissement scolaire. Des heures de répétition dans leur Lycée et au conservatoire, sous la houlette de Christophe Duclos (professeur de musique actuelle au conservatoire de Redon), leur ont permis de se préparer pour ce final haut en rythme.

« No James » de Notre Dame ouvre le bal et prépare le public. « Dark Goblin » de l'ISSAT et son style métal Rock électrise la foule. « Stool Pocket » de Beaumont et « Where is my finger » de St Sauveur maintiennent la pression pour le dernier groupe en lice à se présenter.

STC, le groupe représentant le Lycée Marcel Callo, rentre à son tour en scène, « sort ses cuivres » et se lance dans une interprétation des standards du Young Blood Brassband (orchestre jazz de la Nouvelle Orléan) en y ajoutant une dose de Hip-Hop et de Funk. Ils sont 8 sur scène et ça déménage : le public répond présent. Une très belle reprise du morceau « cantaloup island » d'Herby Hancock version US3, soutenue par le « flot » impeccable de Christian Duzant complète leur prestation. Les dés sont jetés.

Le jury délibère...et les meilleurs étaient bien à la fin : STC est déclaré vainqueur. La septième édition du tremplin Rock'n Lycées récompense dans une compétition très relevée, une formation musicale aguerrie qui a su allier jazz et hip-hop.

Groovy, Jazzy, Funky : Callo a sorti ses cuivres et remporte pour la première fois Rock'n Lycée.



Atelier d'écriture

D'après un article de Ouest-France



Depuis trois ans, le Lycée Marcel-Callo propose à des élèves volontaires, de seconde ou de première, un atelier d'écriture. L'objectif est d'apporter aux lycéens une plus grande maîtrise de la langue, à l'écrit comme à l'oral. Un objectif qu'ils peuvent mesurer très concrètement sur leur bulletin de notes...

Dans le cadre d'un partenariat avec le centre médico psychopédagogique, Marie-Laure Plassard, orthophoniste, et Gwénaëlle Codet, psychologue, ont animé, chaque lundi soir, vingt-huit rencontres d'une heure autour de l'expression.

Lors d'une première séance, on lance le sujet. Il peut s'agir de décrire une photo, de raconter une histoire, ou de faire un travail sur les mots, leur répétition et leurs rimes. La séance suivante est réservée à la mise en commun des productions, avec quelques conseils orthographiques. Un échange collectif conduit à une transmission plus claire de la pensée, par une amélioration de la cohérence des contenus et de la forme :

le choix du mot juste ou de la tournure plus appropriée.

"Des activités qui, non seulement, permettent de structurer sa pensée, de s'enrichir de celle des autres, mais qui éduquent également à la discipline de l'échange : l'écoute de l'autre et le respect de ses idées", soulignent les deux intervenantes. Ce travail a porté ses fruits : plusieurs participants ont vu progresser très sensiblement leur note de français.

L'atelier est reconduit cette année. Une présentation en sera faite aux internes lors de la présentation des activités proposées à l'internat. Les externes et les demi-pensionnaires qui souhaitent et peuvent participer sont également les bienvenus.

Atelier d'écriture au Lycée Marcel-Callo : tous les lundis de 17h30 à 18h30.

Et 341 diplômés au Lycée en 2012

DNB Brevet collèges >87,5%

Antonin HOEBEKE
Alexandre MAUDET
Alexandre BIDAULT
Clément PADOVANI
Louis ROUMEGOUS - AB
Maxime MONTENOL - AB
Adrien RIO

CAP MCA >93%

Kévin ARNAU - AB
Valentin AUBERT - AB
Matthias BICHON
Vianney BLANDIN - AB
Thomas BUCKMANN - AB
Benoît CARTEREAU - AB
Marevin DESAIVRES - AB
Joshua EVANNO - AB
Victor FERRIE - TB
Jérémy FOURNIER - AB
Mathieu GASNOT
Sullivan LECLAIR
Maxime PIED - AB
Christophe ROBERT - AB
Maël SEROT - AB
Bruno TILKIN
Thomas BARON
Jonathan BUSSON
Alexandre CHARRIER - AB
Alex COLIN
Raphaël GRAS
Morgann MONDUC - AB
Nolwenn MORVAN - AB
Adrien RICAUD - AB
Simon ROULLEAU
Kilian SOURDRIE - AB
Adrien TALLIO

CAP MVA >97%

Petru BRADISTEANU - AB
Román FRASIAK - B
Mallory GAUTIER - B
Adrien GENET - B
Jean HUGUEL - TB
Guillaume JOSSE - AB
Alexandre JUHEL - B
Julien LAQUITTANT - B
Jocelyn LEBASTARD - TB
Cyril MACE - B
Aurélien MAHE-RIEUX - AB
Samuel PACAUD - B
Jonathan PAPIN - B
Louis RIAUD - B
Maxime RIOU - AB
Radu STIPAN
Vincent STRANO
Jérémy LAURENT - TB
Mathieu AGASSE - B
Axel BEAUCHER
Lilian BILY - AB
Kévin BLORDE - B
Elwin BRELEUR - B
Nicolas CHEDRU - B
Guillaume DURAND - B
Clément LEBEAU - B
Cyril LEMARIE - B
Nicolas MERSEON - B
Julien NAEL - B
Thomas PLISSONNEAU - B
Vincent RAQUOIS - B
Frédéric RIALLAND - B
Dylan VALLEE - B

BEP PM >100%

Maxime FERLIN
Aurélien LE MITOUARD - AB
Joris MEIGNEN - B
Steven ORAIN - AB
William PARPAILLON
Romain RICHARD - B
Alexis RIO - AB
Corentin TABOURIN - B
Louis-Marie TILLIER - B

BEP ELEEC >100%

Romain BARRE - B
Damien BERTHOIS - AB
Régis BORDIER - AB
Benjamin BROUSSARD - AB
Steven CHOTARD - B
Yoan COUE - B
Sylvain COURTEL - AB
Thibault DOUCET - B
Quentin GICQUEL - TB
Sébastien GROSSET - B
Anthony HARDY - AB
Maxence HUGUET - B
Raphaël JAMBU - B
Maxime JAMET - B
Giovanni JUE - AB
Nicolas JUIN - AB
Killian LE PAIH - AB
Gurvan LECOINTRE - AB
Guillaume MATHURIN - B
Jordan PASCO - AB
Jérôme RIOT
Alban ROBERT - B
Julien TAVIGNOT - AB

BEP MPEI >100%

Elridge ANTONIO
Benjamin Aoustin - AB
Alexandre BERNARD - TB
David-Alexandre CHEVALLIER - AB
Félix DEHOUX - AB
Vincent DUVERGER - AB
Francis GUEHENNEUX - AB
Thomas LEDUC - AB
Florian MELUC - AB
François MONFORT - AB
François-Emmanuel POULARD - AB
Alexis SEGAUD - B
Meriadeg TACHOT - B
Quentin TARRADA-VIVES - AB
Dan VOISIN - AB

B.PRO ELEEC >95%

Valentin BESSE
Kévin CADIEUX
Fabien CASSARD - AB
Kévin CHAMAILLARD - B
Guillaume CLOUET - AB
Nicolas CORREA
Anthony DELETRE - AB
Pierrick GERAERT
Mathieu GICQUEL - AB
David GUIHO - AB
François LECHON - AB
Antoine LEVILLOUX
Vincent L'HOPITALIER
Xavier RIALLAN
Quentin ROLLOT - AB
Jean-François SARAGANZA
Romain SOREL
Alexandre SOURDEAU - AB

B.PRO MEI >86%

Laurent CHAPON - AB
Emmanuel CRETE
Hugo DAVAL
Yoan DAVID
Sullyvan GANDEBOEUF - AB
Florian GROVALET
Pierre-Henri GURNAUD - AB
Adrien GUYON - AB
Pierre JOSSE - AB
Jérémy MARCHAND - AB
Mickaël MARTINO - AB
Jordan MENAGER - AB
Romain MOREL - AB
Manuel NIGET - AB
Benjamin NORMAND - AB
Fabien RENAULT - AB
Jérémy SANTERRE - B
Valentin URZE

B.PRO TU >82%

Guillaume ANDRE - AB
Mike BESNARDEAU - AB
Alexis BOSSU - AB
François FAUCHER - B
François-Xavier HELIN
Julien HEMART - AB
Jorry HUBERT
Jordan LABORDERIE - AB
Jérémy LAMBERT - AB
Alexandre LEFEUVRE - AB
Thomas LOMBART
Luc PERUSSE
Jean-Marie TEXIER - B
Jonathan TROCHU

B.PRO MVA >100%

Nicolas BARJOLIN
Adrien BENARD - AB
Yann BOUILLENNEC - AB
Romain CHENAIS - AB
Guénaël DANO - B
David DESMOULINS
Kévin DUBOURG - AB
Baptiste DUBRULLE - B
Nicolas FRASLIN - AB
Alan LALUYAUX
David LANGLAIS - AB
Sonny LEGRAND - B
Flavien LEROUX - B
Damien LUCAS - AB
Samuel PIQUEU
Cyril ROUZIOU - AB
Kévin VALLIERE - AB
Loïc BROSSIER - AB
Mihai CAZAC - AB
Romane DESCHAMPS
Antoine DOS SANTOS - AB
Valentin GARANCHER - B
Thibaud GUERIF - AB
Clément JAHAN - B
Jérémy LAURENT - TB
Yohann LEPAGE
Victor LETHIEC
Victor MACARI - AB
Alexandre MEAUDE - AB
Quentin MINIER - B
Eteban MONTENEGRO - AB
Anthony MORANTIN - AB
Germain TALBOURDEL - B
Matthias VALENTINE - AB

FC PREPA MOTEURS >100%

Kévin BISIO - TB
Andy CARIOU - B
Rémy CHAPIN - B
Pierre GACHES - B
Sullivan GUIHARD - B
Morand GUILLOIS - AB
Anthony LABARRERE - AB
Julien LE DOUGET - B
Tristan LE PETIT - TB
Joris PERROTIN
Valentin TRIBOUILLOY - B
Luc WALTHER

BIA >59%

JOUAN Alix - TB
LE GUEN Alban
CAPY Benjamin
NOURRY Cyril - B
RAKOTOMALALA Rindra
ROUX Nicolas - B
OLLIVIER Quentin - B
CENET Thomas
OLLIVIER Nicolas - AB
VASLIN Sylvain

Bac STI Elect >96%

Jean-Ronan BARBOTIN - AB
Maxym BIALGUES - AB
Florian BOURGINE
Cyrille CHÂTEAU - AB
Clément DAVID -
Ludovic DOUAUD - B
Steven DUCLOYER
Matthieu GLEMIN - AB
Allan GRIPAY - B
Arthur GUENO
Florent GUIHENEUF - AB
Marty GUIHENEUF
Maïté LEVEAU - AB
Jocelyne MELEUC
Maxime NERE - AB
Clément PERRAUD - TB
Steven PRIE
Alexis REBOURS
Maxime RENAUD - B
Thomas RICHARD
Gautier RIO - AB
Camille ROBINO - AB
Loghan VEILLAUD - B

Bac STI Electronique >100%

Erwan BERTHELIN
Steven BODINEAU - AB
Yoann GAUVIN - AB
Maxime GRUCHET
Jérémy GUILLARD
Corentin JOUIN
Antoine JOUVANCE - AB
Gaétan LE BRAZIDEC
Mélanie LEFEUVRE - B
Antoine MORICE - AB
Jérémy RAMBAUD - AB
Julien ROBERT
Florian ROSIER - B
Mathieu ROUXEL

Bac STI Méca >100%

Théo BABIN - AB
Thomas BORDAGARAY
Adrien COUEDEL
Romain COURNEDE - TB
Lucien FINOEL
Audrey GUERIN
Emmanuel GUERRIER
Mathieu GUIBERT - B
Dylan GUIHARD
Quentin HALGAND - AB
Baptiste LANGLOIS
Yohan LE DARIDOR
Audrey LECOMTE
Jacques LEOST - B
Pierre-Alexis MICHEL - TB
Pierre-Louis MINARIE - AB
Gireg ROUINSARD - AB
Adrian ZINGAN - B

Bac S >100%

Antoine BARON - B
Matthias BOUCHET
Pol BOUDARD - TB
Xavier BOURGUET - B
Jérémy BREE - B
Mathieu BRIAND - AB
Niels CATHELOT
Benjamin CLEMENT
Béatrice CLOTEAUX-TOURNIER - AB
Thomas DECTOT - TB
Jonathan DELAHAYE - AB
Laura DENOVAL - AB
Pierre-Vincent DUGUE - AB
Pierre ETIENNE - B
Maxime FERRANT
Rémi GERARD - AB
Maxime GICQUIAUD - B
Quentin GUILLEMOT - TB
Benjamin HAMON - TB
Simon LATOUCHE - TB
Nicolas LE BRUN - AB
Lucas LEBASTARD - B
Gaétan RICORDEL - AB
Thomas ROBIN - AB

BTS Electrotechnique >100%

Jacques BELLVERT - AB
Yoann BERTAUX - AB
Clovis BOCOQUIER - AB
Jérémy COSSON - B
Julien DENIS - AB
Vincent DRUART - B
Steeven EVEN
Simon GUIHENEUF - TB
Maxime GUIHEUX - AB
Benoît GUILLEMOT - AB
Emilien GUYOT - AB
François HASPOT - AB
Wilfried HOYET - AB
François LAURAND - AB
Edouard LECOQ - B
Pierre-Adrien MARQUE - B
Arnaud MAZIN - B
Benoît PIEL - AB
Baptiste RABEAU - AB
Martin RIBAUT - AB
Florimont RICAUD
Quentin RICHARD
Alexis THELOHAN - AB
Nicolas THIEBAUT - AB
Marvin VIGNOT

BTS Maint. Indust. >100%

Guillaume ALLANIC - AB
Antoine Aoustin
David BACONNAIS - AB
Boris BAZIN - AB
Gérôme BOISROBERT - AB
Benjamin CALLOCH - B
Emmanuel CHEREL - AB
Alexandre GENDRE - AB
Kenan LE COZ
Guillaume LE GALLIC - AB
Julien NIOL
Samuel PASQUETTE - AB
Alexandre PELE - B
Damien PELTIER - AB
Thibaut ROBIN - AB
Bérengère THIEFEN-RICORDEL - AB
Gauthier VASSEUR

Les mentions attribuées aux diplômés autres que ceux de DNB, BACS et FCIL ne sont pas officielles et n'ont de validité que dans notre Lycée. Nous les attribuons parce que nous estimons que tous les diplômés méritent la même reconnaissance avec les mêmes attributs de valorisation complémentaire.

Nous exprimons toutes nos félicitations à ces lauréats des examens 2012 et leur souhaitons bonne continuation !



Session juin 2012 des diplômés à Marcel-Callo

96,5% de réussite aux examens 2012

Avec ce taux de réussite, notre établissement sera à nouveau en bonne position dans les palmarès des « meilleurs » établissements de formation. C'est flatteur pour le Lycée. C'est flatteur aussi pour les personnels d'enseignement et des services : chacune et chacun, dans son rôle et par sa fonction, a participé à mettre en place les conditions de ce succès. Merci.

Et évidemment c'est flatteur aussi pour les élèves et étudiants qui ont obtenu ce diplôme, ce permis d'avancer. Toutes nos félicitations !!!

Examens 2012	Résultats Lycée Marcel Callo		
	Présents	Admis	Réussite
BTS ELEC	25	25	100 %
BTS MI	17	17	100 %
Total Ens Sup	42	42	100 %
BAC S-SI	24	24	100 %
BAC STI Gé Méca	18	18	100 %
BAC STI Gé Élect	24	23	96 %
BAC STI Gé Elnique	14	14	100 %
Total Lycée GT	80	79	98,8 %
FC MCPM	12	12	100 %
BPRO MVA	34	34	100 %
BPRO ELEEC	19	18	95 %
BPRO MEI	21	18	85,5 %
BPRO TU	17	14	82,5 %
BEP ELEEC	23	23	100 %
BEP MPEI	15	15	100 %
BEP PM	9	9	100 %
CAP MCA	29	27	93 %
CAP MVA	34	33	97 %
DNB	8	7	87 %
Total Lycée Pro	221	210	95 %
Totaux LYCÉE	343	331	96,5 %

La juxtaposition sur cette page de deux types d'informations différentes (les résultats aux examens et les conventions de partenariat avec les entreprises) est intentionnelle. Elle marque la formation dispensée à Marcel-Callo du sceau de la reconnaissance par nos partenaires professionnels ; et elle reconnaît à nos jeunes diplômés des qualités et compétences acquises conjointement au Lycée et dans les entreprises. Elle témoigne aussi de notre volonté commune de mettre en oeuvre des projets et réalisations concertées dans le but d'apporter des plus-values à la formation des élèves/étudiants et des atouts supplémentaires pour leur insertion professionnelle future.

Les conventions de partenariat signées en 2012



Convention Airbus & Yves-Rocher en présence du directeur de Bic-Redon et du représentant de l'UIMM 35-56



Convention Synergie Btgne—Pays de Loire en présence des responsables Ressources Humaines d'Airbus Montoir et Yves-Rocher La Gacilly



Convention Aerolia St-Nazaire en présence des directeurs des Ressources Humaines et des responsables de secteurs Aerolia



Conventions Agences de l'Emploi

Adecco, Manpower, Randstad, Synergie, Temporis en présence de représentants des élèves du Lycée



Convention SPIE Ouest en présence des représentants de secteurs et des responsables pédagogiques du Lycée